



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 janvier 2020

n° 009-20

**Objet :** *RS - Passation d'un avenant aux marchés de travaux F18-032, F18-033 et F18-034 relatifs aux travaux d'aménagement de la place de la Gare sur la commune de Chambéry*

- date de convocation le 24 janvier 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trente janvier à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Emmanuelle Andrevon
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	David Dubonnet
<i>Barby</i>	Catherine Chappuis
<i>Bassens</i>	Alain Thieffenat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Jean-Luc Berthalay
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<i>Cognin</i>	
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Christiane Boisselon
<i>La Ravoire</i>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	Pierre Hemar
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Philippe Dubonnet
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Driss Bourida - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemermet à Michel Dyen

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Alexandra Turnar

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 30 janvier 2020

délibération n° 009-20

objet **RS - Passation d'un avenant aux marchés de travaux F18-032, F18-033 et F18-034 relatifs aux travaux d'aménagement de la place de la Gare sur la commune de Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 112-18, l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la place de la Gare sur la commune de Chambéry, alloti et attribué comme suit :

- lot 1 (terrassement / voirie réseaux divers / revêtements enrobé), codifié F18-032, attribué à l'entreprise Blondet TP pour un montant de 570 000,00 € HT,
- lot 2 (revêtements béton et dallage / mobiliers urbains / espaces verts), codifié F18-033 attribué au groupement Gonthier / Sols Savoie pour un montant de 614 194,02 € HT,
- lot 3 (éclairage public / contrôle d'accès), codifié F18-034, attribué à l'entreprise SEB pour un montant de 152 873,15 € HT.

Durant l'exécution des travaux, des modifications ont été apportées par le maître d'ouvrage nécessitant la modification à la hausse et à la baisse de certaines quantités prévues dans les marchés initiaux, d'une part, et la création de prix nouveaux pour réaliser des prestations supplémentaires, d'autre part. Les présents avenants aux trois lots du marché de travaux ont pour objet de valider les modifications intervenues en cours de travaux et les prix nouveaux, dont les listes sont précisées dans les avenants en annexe.

Les tableaux suivants présentent l'impact financier des modifications pour chaque lot.

### Lot 1

	€HT	TVA	€TTC
Marché initial	570 000,00	114 000,00	684 000,00
Modifications des quantités	- 2 477,50	- 495,50	- 2 973,00
Plus-values liées aux prix nouveaux	41 628,00	8 325,60	49 953,60
Avenant n° 1	39 150,50	7 830,10	46 980,60
<b>Marché après avenant n° 1</b>	<b>609 150,50</b>	<b>121 830,10</b>	<b>730 980,60</b>

Le montant de l'avenant du lot 1 correspond à une augmentation de 6,87 % du montant du marché initial. Une partie des prestations supplémentaires a été réalisée pour le compte de la SNCF afin de faciliter la coordination des deux chantiers concomitants du bâtiment et du parvis de la gare. Ces prestations sont intégrées à l'avenant pour un montant de 19 800,00 € HT que la SNCF remboursera à Grand Chambéry.

### Lot 2

	€HT	TVA	€TTC
Marché initial	614 194,02	122 838,80	737 032,82
Modifications des quantités	- 46 323,10	- 9 264,62	- 55 587,72
Plus-values liées aux prix nouveaux	77 059,30	15 411,86	92 471,16
Avenant n° 1	30 736,20	6 147,24	36 883,44
<b>Marché après avenant n° 1</b>	<b>644 930,22</b>	<b>128 986,04</b>	<b>773 916,26</b>

Le montant de l'avenant du lot 2 correspond à une augmentation de 5,00 % du montant du marché initial.

### **Lot 3**

	<b>€HT</b>	<b>TVA</b>	<b>€TTC</b>
Marché initial	152 873,23	30 574,65	183 447,88
Modifications des quantités	- 26 351,26	- 5 270,25	- 31 621,51
Plus-values liées aux prix nouveaux	18 122,00	3 624,40	21 746,40
Avenant n° 1	- 8 229,26	- 1 645,85	- 9 875,11
<b>Marché après avenant n° 1</b>	<b>144 643,89</b>	<b>28 928,78</b>	<b>173 572,67</b>

Le montant de l'avenant du lot 3 correspond à une diminution de - 5,38 % du montant du marché initial.

Au global des trois lots, l'impact financier des modifications est donc de 61 657,44 € HT, portant le montant global de l'opération à 1 398 724,61 € HT, au lieu de 1 337 067,17 € HT prévu initialement, soit une augmentation de 4,61 %.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018, déléguant notamment au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** la décision n° 112-18 du Bureau du 12 juillet 2018 approuvant l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la place de la Gare sur la commune de Chambéry,

**Vu** les marchés de travaux F18-032, F18-033 et F18-034,

**Vu** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139,

#### ***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F18-032 concernant le lot 1 des travaux d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry pour un montant de 39 150,50 € HT,

**Article 2 : approuve** la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F18-033 concernant le lot 2 des travaux d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry pour un montant de 30 736,20 € HT,

**Article 3 : approuve** la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F18-034 concernant le lot 3 des travaux d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry pour un montant de - 8 229,26 € HT,

**Article 4 : autorise** le président ou son représentant à signer ces avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

**Article 5 : dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 009-20

**Objet de l'acte** : RS - Passation d'un avenant aux marchés de travaux F18-032, F18-033 et F18-034 relatifs aux travaux d'aménagement de la place de la Gare sur la commune de Chambéry

**Thème Préfecture** : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

**Date de l'acte** : 30 janvier 2020

**Annexe(s)** :  
Avenant 1 - Marché F18-032 Lot 1 Place de la Gare,  
Avenant 1 - Marché F18-033 Lot 2 Place de la Gare,  
Avenant 1 - Marché F18-034 Lot 3 Place de la Gare

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20200130-lmc1H23025H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H23025H1

**Date de transmission en Préfecture** : 07 février 2020

**Date de réception en Préfecture** : 07 février 2020

**Période d'affichage** : du au